

958



**Agences du Système des Nations Unies**



**Grand Duché du Luxembourg**

## **Rapport de synthèse des conclusions et recommandations**

**Reuves tripartites sectorielles des programmes à exécution multi- bilatérale par le Systèmes des Nations Unies**

**Education – Insertion professionnelle**

**Santé de base**

**Thématiques transversales**

**Dakar, 9-10 Novembre 2009**

**Salle de Conférence du PNUD, Immeuble Fayçal (3<sup>e</sup>. étage)**

Les réunions de revues tripartites du volet multi-bilatéral dans le PIC II Sénégal-Luxembourg ont été organisées, les 9 et 10 novembre 2009, au niveau de la salle de conférence du PNUD (*Immeuble Fayçal*). Ces réunions ont été co-présidées par le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal (Gouvernement du Sénégal), la Coordination du Système des Nations Unies et le Bureau de Coopération de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg. Les revues tripartites ont concerné les secteurs suivants:

- **Education et Insertion professionnelle** : trois projets sont exécutés respectivement par le BIT (l'ISFP), l'ONUDI (le DSPL IP) et le PNUD (FDL 4) et un projet est exécuté par le PAM (l'appui à la scolarisation de base par le soutien aux cantines scolaires à Matam).
- **Santé de base** : il s'agit de quatre projets, dont : un projet est exécuté par l'UNICEF (la survie et le développement de l'enfant), un projet exécuté par l'UNFPA (la santé de la reproduction des femmes, des adolescents et des jeunes) et deux projets exécutés par l'OMS (le financement multisectoriel de la santé) et (Appui à l'assainissement de base).
- **Thématiques transversales** : deux projets sont exécutés par le PNUD et le FENU, à savoir (i) l'appui à la bonne gouvernance et (ii) l'appui aux initiatives communautaires (FDL 2) et un projet est exécuté par l'UNFPA (la lutte contre les violences faites aux femmes).

La liste des participants aux différentes revues (9 et 10 novembre 2009) est jointe.

A l'issue de ces revues tripartites les recommandations générales et spécifiques à chaque revue sectorielles, suivantes, ont été formulées.

## I. RECOMMANDATIONS GENERALES

### A. En direction du Système des Nations Unies

1. Élaborer conjointement, dès à présent, les plans de travail annuels pour assurer la complémentarité des interventions inter agences au niveau opérationnel.
2. Aligner le chronogramme de mise à disposition des ressources par les différentes agences au chronogramme des Plans de travail annuels (PTA), en vue d'éviter tout retard dans la mise en œuvre conjointe.
3. Harmoniser la présentation des rapports d'exécution technique et financière sur la base des programmations annuelles.
4. Présenter les ressources financières en euro, en plus de la présentation en dollar US usuellement utilisées par le SNU.
5. Renforcer la coordination intra sectorielle des interventions par la mise en place d'un mécanisme de concertation et de suivi régulier.
6. Soutenir l'exécution nationale (NEX) par une amélioration des compétences managériales des services nationaux impliqués.

## **B. En direction du Gouvernement du Sénégal**

1. Renforcer le leadership national dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets.
2. Veiller à la mobilisation effective de la contrepartie nationale pour accompagner la mise en œuvre des programmes/projets et assurer leur durabilité (mise à disposition et maintien des ressources humaines, mise en place d'un inventaire et d'une maintenance des équipements).
3. Adapter la qualité de l'intervention des services nationaux aux exigences de performances et d'appropriation retenues dans les programmes mis en œuvre.

## **C. En direction de la Coopération Luxembourgeoise**

1. Assurer une mise en œuvre synchronisée des interventions des composantes bi et multi latérales du PIC II.
2. Veiller à une participation des agences du système des Nations unies à l'instance de coordination et suivi opérationnel sectoriel (CTSC) mise en place par la composante bilatérale afin d'éviter les incohérences et les duplications dans la mise en œuvre.
3. Soutenir le dialogue politique sectoriel et global en vue de renforcer l'émergence du leadership national et adapter l'exécution nationale aux exigences de performances et de durabilité des programmes.

## II. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES SECTORIELLES

### II.1. EDUCATION – INSERTION PROFESSIONNELLE

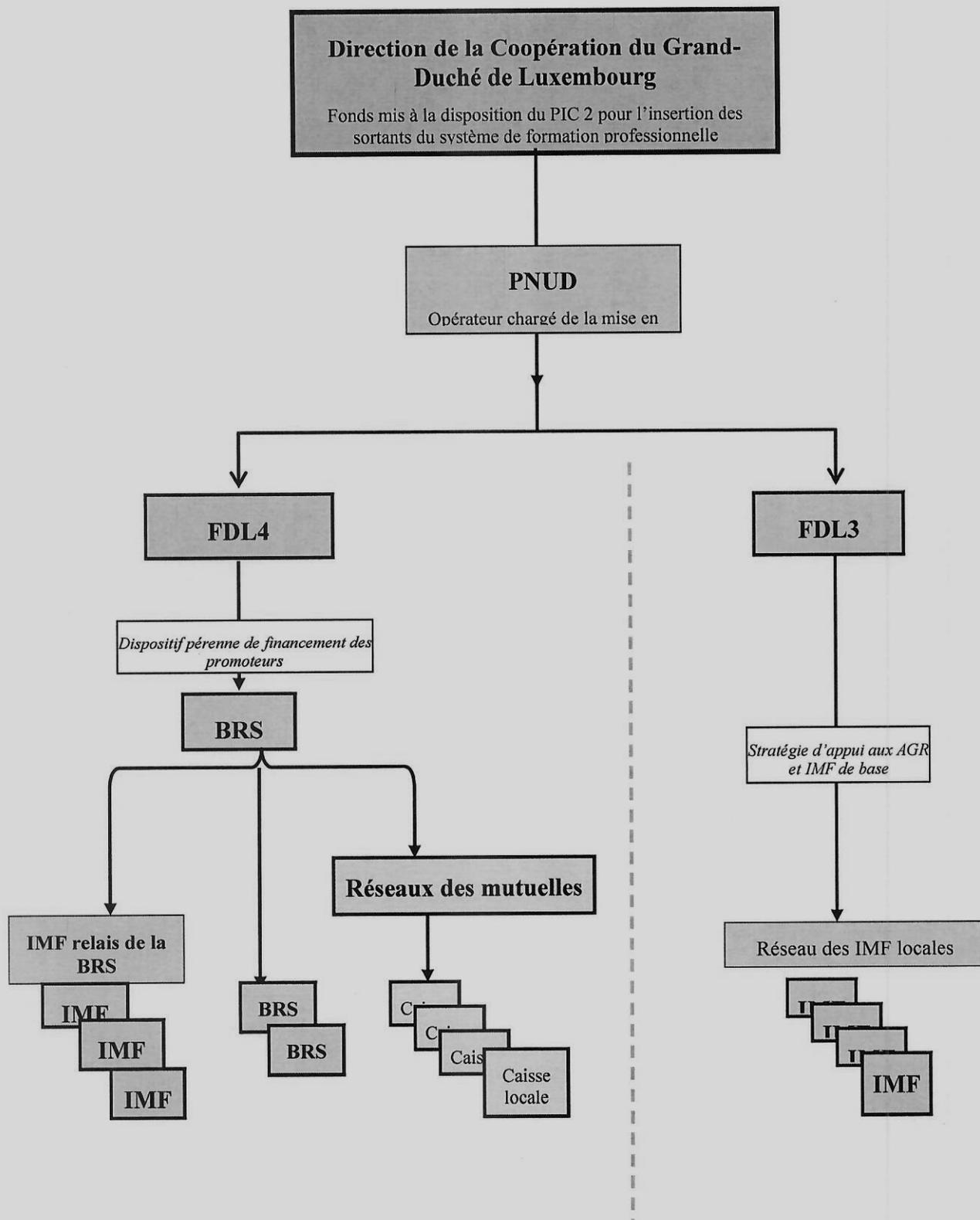
En direction des Agences du Système des Nations Unies	
Constats/Conclusions	Recommandations spécifiques
<p>Le Dispositif technique (BIT et ONUDI) élabore régulièrement des mécanismes et outils spécifiquement axés sur l'insertion, qu'il implante dans les 14 centres de la ZCO.</p> <p>Cette expérimentation a vocation à alimenter le METFP pour la mise en place d'une stratégie d'insertion apportant des réponses appropriées pour chacune des étapes du parcours du jeunes sortant en quête d'emploi. L'intérêt du METFP n'est pas visible, ce qui rend son suivi et son appropriation problématique.</p>	<p>Créer un intérêt plus accru de disposer d'une stratégie d'insertion au sein du Ministère traduit concrètement par une demande de rapportage régulier et une implication plus grande dans le processus d'expérimentation.</p>
<p>Au 30 Septembre 2009, et après 20 mois de fonctionnement, le nombre de jeunes sortants insérés est presque nul. Quarante deux (42) plans d'affaires sont en attente et d'autres sont en préparation.</p> <p>Le dispositif financier n'est pas opérationnel (Manuel de financement non validé). Un délai de réponse trop long risque de mettre en cause l'ensemble de la démarche et la crédibilité des actions menées.</p>	<p>Améliorer la qualité de l'encadrement technique et de la formation des jeunes en attente d'insertion par une plus grande implication des institutions de formation dans l'organisation et le suivi des sessions de formation et par une plus grande prise en compte de l'environnement professionnel.</p> <p>Rendre opérationnel le dispositif financier et traiter les plans d'affaire en attente de financement, tout retard ayant une incidence négative sur la crédibilité du dispositif d'insertion.</p> <p>Effectuer au plus vite les décaissements en direction des établissements financiers (BRS et SFD/IMF) afin de traiter les instances.</p>
<p>Le mécanisme de financement des plans d'affaires des sortants mis en place par le PNUD n'est ni conforme au schéma prévu pour le FDL4, ni opérationnel.</p>	<p>Mettre en place le mécanisme de financement des plans d'affaire des sortants conformément aux dispositions du Prodoc (<i>schéma joint</i>) tel que rappelé par la coopération luxembourgeoise, avant la fin du premier trimestre 2010.</p>
<p>En dehors du Lycée technique de Thiès aucun établissement situé hors de la ZCO n'est pris en compte par le volet insertion du PIC II, il se trouve que l'UNFPA dans la SRAJ intervient dans des établissements (CETF de</p>	<p>Prendre en compte la demande de l'UNFPA et étendre la couverture du volet insertion en conséquence.</p>

Thiès) dont la cible répond aux critères retenus pour l'insertion.	
<b>En direction du gouvernement du Sénégal</b>	
<b>Constats/Conclusions</b>	<b>Recommandations spécifiques</b>
<p>L'opérationnalisation des Cellules d'insertion a été discutée entre le dispositif d'appui à l'insertion et le METFP en présence du Bureau de la Coopération luxembourgeoise le 25 août 2009. Le Ministre de l'ETFP a exprimé son accord sur l'utilité de la mise en place de ce dispositif et pris l'engagement de traduire dans les faits la mise en place des Cellules d'insertion au moins dans les établissements de formation de la ZCO. Il a demandé aux Directeurs centraux de prendre les actions visant à opérationnaliser les Cellules d'insertion dans les établissements de la ZCO.</p> <p>Cette opérationnalisation tarde à se faire à hauteur de souhaits.</p>	<p>Rendre opérationnelles les cellules conformément aux recommandations de la réunion du 25 août 2009.</p> <p>Mettre les chefs d'établissements de la ZCO dans les conditions institutionnelles de mise en place et d'animation des cellules.</p> <p>Renforcer le suivi et la réactivité du niveau central par la désignation d'un référent insertion au sein du METFP.</p>
<p>Le Dispositif technique (BIT et ONUDI) a élaboré des outils de formation à l'insertion, qui ont été testés et déroulés depuis 2008 dans les 14 centres de la ZCO et les supports pédagogiques correspondants sont rédigés, qui attendent la validation et intégration dans les programmes desdits établissements.</p>	<p>Enclencher le processus de validation et d'intégration dans les programmes de formation, et de transfert de compétences aux écoles de formation de formateurs.</p>
<p>L'implication de l'ONFP, qui souhaite se positionner comme structure de référence pour le financement des formations pour l'insertion, est saluée par le BIT et l'ONUDI qui trouveront en lui la clef de la pérennisation de leurs actions au sein du volet insertion</p>	<p>Formaliser l'implication de l'ONFP de façon à ce qu'il puisse prendre en compte les demandes des établissements relevant de la ZCO concernés par la mise en œuvre du volet insertion du PIC 2.</p>
<p>Le ministère de la jeunesse participe aux instances de pilotage du dispositif financier (FDL4) du volet insertion professionnelle et assure la tutelle du volet SRAJ mis en œuvre par UNFPA</p> <p>Il faut toutefois remarquer que la prise en compte des activités de formation professionnelle et d'insertion du Ministère de la jeunesse n'est pas effective au niveau des interventions du volet insertion du PICII, ce</p>	<p>Que le METFP soit plus attentif à l'intervention du département de la jeunesse en matière de formation professionnelle et d'insertion.</p> <p>Que le Ministère de la jeunesse développe un partenariat plus fort avec le METFP et le Ministère en charge de la Famille en vue d'une coordination des actions et d'une capitalisation des résultats, particulièrement concernant l'expérience de chantiers écoles et de financement de l'emploi jeune.</p>

qui peut en réduire la durabilité.	
<b>En direction de la Coopération Luxembourgeoise</b>	
<b>Constats/Conclusions</b>	<b>Recommandations spécifiques</b>
<p>Le volet insertion du Projet SEN024 peut recouper en partie l'action des onusiens et créer des doublons au niveau des cellules d'insertion. Par ailleurs, des interactions peuvent jouer entre les activités liées à la réforme de l'ETFP appuyée par SEN024 et les situations concrètes rencontrées dans les centres de formation par onusiens. Une concertation régulière serait utile pour mieux articuler les réflexions et les calendriers, et pour renforcer la cohérence d'ensemble tant au niveau opérationnel que dans le dialogue avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux.</p>	<p>Inviter SEN024 à s'associer aux trois agences pour la synchronisation des programmations techniques et financières et l'échange régulier d'information.</p> <p>Centrer les apports de Sen024 sur l'appui logistique aux Cellules et l'animation des dispositifs régionaux.</p>
<p>Les ressources budgétaires destinées à la formation seront insuffisantes pour satisfaire la demande des établissements au regard des points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'entrée tardive de l'ONFP dans le dispositif a privé le Projet ISFP d'une contribution progressive au financement des formations</li> <li>2. Le renforcement qualitatif des outils de formation en a rendu la mise en œuvre plus onéreuse, au regard des prévisions.</li> <li>3. Le retard pris dans le financement des Plans d'affaire aura une incidence sur la mise en œuvre des appuis de l'ONUDI aux jeunes promoteurs dans la phase de démarrage de leurs entreprises.</li> </ol>	<p>Envisager une adaptation de la durée des projets du dispositif technique en cours et une éventuelle allocation de ressources supplémentaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• palier l'entrée tardive de l'ONFP dans le dispositif, dont la contribution progressive est inférieure aux prévisions</li> <li>• Permettre à l'ONUDI de satisfaire la demande d'appui des jeunes créateurs d'entreprises conformément à son Prodop</li> </ul>

<b>ETAT DE L'EXECUTION FINANCIERE (en septembre 2009)</b>			
<b>Agences d'exécution</b>	<b>Ressources</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Taux de décaissement (%)</b>
BIT (ISFP)	1.439.411 Euros	724.614 Euros	50,34 %
ONUDI (DSPL IP)	752.015 Euros	311.853 Euros	41,47%
PNUD (FDL4)	2.000.000 Euros	300.315 Euros	15,02%

**Schéma du dispositif financier pour la prise en charge des plans d'affaires des sortants de l'ETFP**



## II.2. SANTE DE BASE

Conclusions/Constats	Recommandations
<b>Agences du système des Nations Unies (UNFPA, OMS, UNICEF)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification non coordonnée des Plans de travail annuels des ASNU</li> <li>▪ Redondance de certaines activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer conjointement pour 2010, les plans de travail pour la complémentarité des interventions inter agences au niveau opérationnel;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déficit de communication intra composante (OMS-UNFPA pour le financement alternatif) et inter composantes (UNFPA-PRP pour l'insertion professionnelle des jeunes filles défavorisées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la synergie inter composante (Santé de base –Décentralisation – Insertion professionnelle) notamment pour la réalisation des infrastructures de santé communautaire et l'insertion professionnelle des jeunes filles défavorisées (SRAJ)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lourdeur dans la gestion financière occasionnant des retards dans la mise à disposition des ressources (OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Simplifier les procédures de gestion financière au niveau des agences (HACT) pour une mise à disposition plus rapide des ressources, dès 2010.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisante prise en compte dans les PTA des besoins des populations à la base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à l'élaboration et aux conférences d'harmonisation des PLD</li> </ul>
<b>BAD/Lux Dév</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retard dans la construction/réhabilitation des structures de référence et des postes de santé dans la ZCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accélérer la réhabilitation/construction des infrastructures sanitaires (Bloc opératoire de Kanel (BAD), Pété (Lux Dev) et les postes de santé (BAD et Lux Dev) pour un meilleur accès des populations aux programmes prioritaires de la composante santé de base.</li> <li>▪ Assurer la formation de l'équipe compétente en SOU de Pété (Lux-Dev) et de Kanel (BAD).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expression par les populations d'une structure de prise en compte des problèmes de SR des jeunes de Matam</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre à la demande exprimée de SRAJ dans la commune de Matam : Construction CCA (Lux-Dev), Equipements et formation du personnel (UNFPA), Affectation d'un Coordonnateur (Ministère de la Jeunesse).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation non régulière des 3 agences du SNU (UNFPA, OMS, UNICEF) au CSTC (instance de programmation opérationnelle de la composante bilatérale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inviter les ASNU impliquées dans la mise en œuvre du PIC II à participer aux CTSC</li> </ul>